COMMUNE DE SOUILLAC

Département du Lot Arrondissement de Gourdon

AR, Profecture

046-214603094-20230131-20230131-15-DE

Reçu le 06/02/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° - 2023/15/15

OBJET: MOTION CONTRE LA FERMETURE D'UNE CLASSE DANS LES ECOLES DE

SOUILLAC

Nombre de conseillers municipaux :

Afférents au conseil: 23

En exercice: 23

Présents: 18

Absent avec procuration: 1

Votants: 19

L'an deux-mille-vingt-deux, le 31 janvier 2023 à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Souillac dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Souillac sous la présidence de M. Gilles LIEBUS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 27 janvier 2023

<u>Présents</u>: M. LIEBUS, Mme AUBRUN, M. VIDAL, Mme JALLAIS, M. RABUTEAU, M. QUITTARD, Mme BRUNO, M. VERGNE, Mme FARO, M. SIMOND, Mme MONTALI, M. AYMARD, Mme MACHEMY, M.

CAMBOU, Mme DULOUT, M. CHEYLAT, M. COURNET, M. LINARD Absents mais représentés : Mme MOQUET pouvoir à Mme JALLAIS

Absents : M. ESHAIBI, Mme ESCORNE, M. BASTIT, Mme MAZE

Secrétaire : M. RABUTEAU

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

L'inspection Académique envisage la fermeture d'une classe soit à l'école maternelle soit à l'école élémentaire lors de la prochaîne rentrée scolaire 2023/2024.

Face à cette perspective, le Conseil Municipal de Souillac s'oppose fermement à cette décision et s'associe au mouvement des parents d'élèves.

La baisse des effectifs en maternelle sur l'année scolaire prochaine n'est absolument pas caractérisée. En 2022/2023, 23 élèves de Grande Section, 15 de Moyenne Section, 28 de Petite Section et 2 de Toute Petite Section ont été accueillis à l'école maternelle, soit 68 élèves répartis sur quatre classes, donc une moyenne de 17 élèves par classe.

Les prévisions pour 2023/2024 font apparaître 14 élèves en Grande Section, 28 en Moyenne Section et 29 en Petite Section soit 71 élèves, donc une moyenne de 17,75 élèves par classe.

Si le flux des entrées se poursuit sur ce rythme, la moyenne des élèves par classe sera de 22,5 élèves réparties sur quatre classes. Cette potentielle fermeture de classe serait donc de nature à surcharger les trois classes restantes, la moyenne des élèves par classe monterait à près de 30, ce qui ne serait pas acceptable en termes de qualité de l'enseignement.

En ce qui concerne l'école élémentaire et au vu de la répartition des élèves par niveaux, une fermeture de classe serait de nature à désorganiser l'enseignement en associant des niveaux au sein d'une même classe difficilement compatibles pour dispenser un enseignement de qualité. Il convient de souligner la situation particulière des écoles de Souillac et des élèves qui la fréquentent. L'indice de position sociale (IPS) des établissements scolaires de Souillac s'établit à 89,8 pour l'année scolaire 2021/2022. Cet indice est utilisé pour étudier et décrire les populations scolaires dans les écoles, collèges et lycées. La valeur de cet indice pour un établissement permet de savoir si les élèves sont en moyenne issus d'un milieu social plus ou moins favorable aux apprentissages. Plus cet indice est élevé, plus le contexte familial de l'élève est favorable à sa

réussite scolaire. L'IPS des écoles de Souillac se situe parmi les moins élevés des écoles primaires publiques du Lot. Elles se classent en dixième position des IPS les plus faibles, au niveau départemental, sur quatrevingt-dix-huit établissements. Cette statistique traduit un contexte social difficile pour l'apprentissage des enfants. Il est donc indispensable pour Souillac que les classes ne soient pas

Fait et délibéré les jour, mois, et an en sus dit Le délai de recours éventuel contre cette délibération devant de Tribunal Administratif de Toulouse est fixé à 2 mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire

Property of the Control of the Contr

surchargées pour conserver un enseignement de qualité et donner aux élèves toutes les chances de réussir leur scolarité.

AR Prefecture

La commune a conscience de ce besoin et a engage un projet de regroupement scolaire sur le site de l'école élégale de l'Éducation Nationale sorte d'une simple logique comptable et prenne en compte tous les enjeux sociaux qui necessitent de dispenser un enseignement de qualité dans les écoles de Souillag.

Les arguments développés précédemment, nous aménent à prendre la présente motion demandant à L'Inspection Académique de revoir sa décision.

Le conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la présente motion.



A Soulllec, le 1º février 2023 Le Maire,

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Gilles (IEBUS

Date de mise en ligne : 7 février 2023

THE STATE OF THE S